



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2024

Convocation du 6 mars 2024
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 14 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze mars à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de Mme Pascale GALLERNE, Maire-Adjointe.

PRESENTS : Pascale GALLERNE, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Yann LE GUEDARD, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Jean-Pierre HAMON, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET, Marie-Hélène PASCO et Martial COLLET

ABSENTS : Rémy MOULIN (donne pouvoir à Anthony DECRETON)
Bruno BEUZIT (donne pouvoir à Xavier BIZOT)
Pascal DUBRUNFAUT (donne pouvoir à Viviane BOULIN)
David ROUALEN (donne pouvoir à Patrick COSSON)

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick COSSON

Membres en exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

JEUNESSE EDUCATION

2024-740 ECOLE BILINGUE DIWAN – MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION (BP 2024)

Par délibération du 14 novembre 2023, Mme A. LABBE rappelle que le conseil municipal a décidé d'attribuer à l'école Diwan, une subvention d'un montant de 3 115,90€ pour la scolarisation de deux enfants en maternelle et deux enfants en élémentaire pour la rentrée 2023/2024.

Pour l'attribution de cette subvention, le mode de calcul se base sur :

- la participation financière aux charges de fonctionnement pour la scolarisation extérieure (contingent obligatoire) ;
- le nombre d'élèves ploufraganais présents dans cette école.

La participation pour 2024 est de :

- 1 018,63€ par enfant scolarisé en maternelle ;
- 539,32€ par enfant scolarisé en élémentaire.

mis sur internet le 18 mars 2024

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 022-212202154-20240312-DB202412MARS740-DE

Suite à la non-venue d'un enfant en classe de maternelle, la subvention doit être modifiée car elle se base sur le nombre effectif d'enfants présents (3 enfants de Ploufragan dont 1 maternelle et 2 élémentaires).

	Proposition 2024	MODIFICATION Proposition de subvention au BP 2024
Ecole DIWAN	3 115,90€	1 018,63€ (1 en école maternelle) 1 078,64€ (2 en école élémentaire)
Total	3 115,90€	2 097,27€

Le conseil municipal est invité à adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- par 22 voix

- 9 voix contre (Anthony DECRETON, Xavier BIZOT et son pouvoir Bruno BEUZIT, Céline PESTEL, Romuald LABARRE, David ROUALEN représenté par Patrick COSSON, Christophe TRONET, Marie-Hélène PASCO, Martial COLLET)

- et 2 abstentions (Patrick COSSON, Annick MOISAN)

- ATTRIBUE la subvention à l'école bilingue Diwan au titre de l'année 2024 pour un montant de 2 097,27€ ;

- PRECISE que la présente délibération annule et remplace la délibération prise le 14 novembre 2023.

A Ploufragan, le 14 mars 2024

LA PRESIDENTE DE SEANCE
Pascale GALLERNE



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Patrick COSSON

